

Passer la frontière avec le Canada

Si vous êtes un migrant actuellement aux États-Unis, vous ne POUVEZ PAS passer la frontière avec le Canada pour y demander l'asile ou le statut de réfugié SAUF si vous pouvez prouver que vous remplissez l'une des quatre conditions suivantes :

1 Vous avez de la famille vivant au Canada avec un statut d'immigration légal.

SEULS les membres suivants de votre famille sont pris en compte :

- Conjoint ou partenaire civil (de même sexe ou de sexe opposé)
- Parent ou tuteur légal
- Enfant
- Frère ou sœur, y compris demi-frère ou demi-sœur
- Grand-parent
- Petit-enfant
- Oncle ou tante
- Neveu ou nièce

Les cousins, amis et autres parents n'ayant pas de lien de sang avec vous ne comptent PAS.

2 Vous avez un visa, permis de travail ou permis d'études canadien en cours de validité, ou votre pays d'origine fait partie du programme d'exemption de visa pour le Canada (auss appelé eTA).

3 Vous êtes un mineur non accompagné. Cela signifie que vous devez avoir moins de 18 ans, ne pas être marié, et aucun de vos parents ne doit se trouver au Canada ou aux États-Unis.

4 Vous êtes condamné à mort aux États-Unis ou dans un autre pays pour des raisons qui ne sont pas considérées comme étant un crime au Canada.

REMARQUE : chacune des conditions ci-dessus comprend des règles plus détaillées. Même si vous remplissez l'une de ces conditions, vous ne pourrez pas nécessairement passer la frontière vers le Canada.

Si vous essayez de passer la frontière sans être qualifié, vous serez renvoyé aux États-Unis et :



- **Vous ne pourrez plus jamais demander l'asile au Canada.**
- **Vous pourrez être placé en détention migratoire aux États-Unis.**
- **Vous pourrez être déporté vers votre pays d'origine.**

IMPORTANT : Roxham Road est FERMÉE depuis le 25 mars 2023.

N'essayez PAS de passer illégalement. Vous serez renvoyé !

- Roxham Road était un point de passage non officiel situé près de Plattsburgh, dans le nord de l'État de New York, par lequel les migrants passaient pour entrer au Canada et y demander l'asile ou le statut de réfugié.
- Les États-Unis et le Canada ayant mis à jour leur politique des frontières le 25 mars 2023, Roxham Road et tous les autres points de passage non officiels sont à présent FERMÉS aux migrants.

Si vous êtes arrêtés par des agents d'immigration (Police des frontières/ICE) ou d'autres représentants des forces de l'ordre (police/shérif), n'oubliez pas :



- Restez calme. Ne courez pas.
- Vous avez le droit de garder le silence et de ne pas répondre aux questions.
- Si un agent vous interroge sur votre citoyenneté ou votre statut d'immigration :
 - Vous pouvez répondre « je ne souhaite pas répondre à la question ».
 - Ne mentez pas et ne fournissez pas de faux documents.
 - Un agent peut vous poser davantage de questions, mais vous pouvez continuer à garder le silence.
- Si un agent demande s'ils peuvent vous fouiller ou fouiller vos affaires, vous avez le droit de dire non.
 - Vous pouvez dire : « je ne consens pas à une fouille ».
 - Ne résistez pas physiquement à la fouille.
 - Un agent peut effectuer une fouille par palpation s'il vous soupçonne de porter une arme.
 - Un agent peut poursuivre la fouille, mais vous pouvez continuer de dire, « je n'y consens pas ».
- Vous ou un autre membre de la communauté pouvez réaliser des enregistrements vidéo ou audio des interactions avec les forces de l'ordre. Vous pouvez aussi écrire ce qui s'est passé après leur départ.

Ressources

Répertoire de ressources régionales pour les demandeurs d'asile

- Ce document liste toutes les organisations communautaires qui aident les personnes récemment arrivées et les demandeurs d'asile dans différentes régions de l'État de New York. Elles offrent, par exemple, des services juridiques relatifs à l'immigration ou des recommandations, et répondent à d'autres besoins plus directs.
- Rendez-vous sur nyic.me/asylumresources ou scannez le code QR à droite.



Bureau des nouveaux américains de l'État de New York

- Si vous avez besoin d'aide pour votre dossier ou si vous avez des questions générales sur l'immigration, appelez le Bureau des nouveaux américains au [1-800-566-7636](tel:1-800-566-7636), du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h.
- La ligne d'assistance est gratuite et confidentielle, et fournit des interprètes dans plus de 200 langues.

Bridges Not Borders

- Bridges Not Borders est un groupe local du Sud du Québec, au Canada, qui aide les demandeurs d'asile à la frontière avec les États-Unis et diffuse des informations concernant les problèmes des réfugiés. Rendez-vous sur bridgesnotborders.ca ou écrivez à bridgesnotborders.ca@gmail.com.



Vive Shelter

- Vive est un foyer d'accueil (situé à Buffalo, NY) qui offre un logement temporaire aux personnes souhaitant demander le statut de réfugié au Canada ou demander l'asile aux États-Unis.
- Si vous avez besoin d'un abri ou de conseils sur votre situation personnelle, appelez le [716-892-4354](tel:716-892-4354) ou écrivez à vivelegal@jrhc.org. Plus d'informations sur jrhc.org/vive.



New York Immigration Coalition (NYIC)

- NYIC offre aux new-yorkais immigrants des ressources communautaires dans de nombreuses langues. Rendez-vous sur nyic.org/KYR ou scannez le code QR à droite :
- Si vous souhaitez demander une présentation Connaissez vos droits gratuite pour votre communauté, veuillez écrire à KYR@nyic.org.

